

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0537

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : ZAC de Parilly - Approbation du bilan financier prévisionnel actualisé

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009

Délibération n° 2009-0537

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Vénissieux
objet :	ZAC de Parilly - Approbation du bilan financier prévisionnel actualisé
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) de Parilly à Vénissieux est une opération créée par délibération du conseil de Communauté en date du 5 mai 1986. Cette opération, réalisée en régie directe par la Communauté urbaine, s'étend au nord de Vénissieux sur une superficie de 62 000 mètres carrés et avait pour but d'accompagner la réalisation de la station de métro de Parilly par la création d'espaces publics et la construction d'immeubles d'habitation, d'activités tertiaires et hôtelières.

Le développement de l'opération a été interrompu faute d'achèvement de la maîtrise foncière des terrains. De plus, le développement de la ZAC est resté longtemps suspendu aux perspectives de développement du secteur Puisoz. La pré-commercialisation des terrains a repris en 2008 avec le projet de construction d'un premier immeuble d'habitation intégrant les locaux de la maison du département du Rhône. Ce projet a rendu nécessaire l'aboutissement des négociations avec le Sytral, propriétaire des derniers terrains à acquérir par la collectivité.

Un bilan d'opération a été approuvé en février 1988. Le montant prévisionnel des dépenses s'élevait alors à 4 170 850 € HT pour un total de recettes de 3 926 932 € HT et une participation du budget principal de la Communauté urbaine à l'équilibre du bilan à hauteur de 243 918 € HT.

Le bilan financier prévisionnel actualisé au 1er janvier 2009 s'élève en dépenses à 5 090 000 € HT, comprenant l'actualisation du prix des terrains à acquérir et celle du coût d'aménagement de la placette de l'îlot A, équipement public inscrit au programme des équipements publics. En recettes, l'actualisation du montant des charges foncières à céder laisse présager à terme un excédent prévisionnel de 607 000 € HT.

Evolution du bilan financier prévisionnel (01-2009)			
	1988 (en € HT)	2009	
		(en € HT)	(en € TTC)
Dépenses			
études	228 673	172 000	205 710
foncier	177 635	1 150 000	1 375 400
travaux	1 605 288	1 608 000	1 923 168
frais et participations	2 159 254	2 160 000	2 583 360
total	4 170 850	5 090 000	6 087 640

Recettes			
cessions	2 815 732	4 585 800	5 484 616
participations partenaires	1 111 200	1 111 200	1 328 995
participation Communauté urbaine	243 918	0	0
total	4 170 850	5 697 000	6 813 611
<i>Solde</i>	<i>0</i>	<i>607 000</i>	<i>725 971</i>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan financier prévisionnel actualisé de la ZAC de Parilly à Vénissieux, à hauteur de 5 090 000 € HT en dépenses et 5 697 000 € en recettes.

2° - Les dépenses et recettes correspondantes seront portées au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2009 et suivants - comptes 601 500 et 605 210 pour les dépenses et compte 701 500 pour les recettes - fonction 824 - opération n° 0176.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.